

Avis public



PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA09 17168

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 4 mai 2009 et entre en vigueur conformément à la loi.

RCA09 17168 :

Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (RCA05 17079).

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 13 mai 2009.

Geneviève Reeves, avocate
Secrétaire d'arrondissement